

## **Renouveau de l'enseignement dans l'est aquitain au XVIII<sup>ème</sup> siècle.**

Instruire les enfants, changer l'école est devenu une préoccupation majeure et pas seulement dans les élites, au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les petites écoles n'échappent pas aux nouvelles aspirations, mais c'est dans les collèges et surtout dans les « maisons d'éducation », qu'on assiste au renouveau de l'enseignement. L'engouement pour une nouvelle pédagogie est lié, à n'en pas douter, au succès des idées des Lumières. Cela s'est traduit par de nouvelles exigences : abandon de l'ancienne organisation du cursus scolaire des élèves, introduction de nouvelles méthodes didactiques et enthousiasme pour les sciences. Les édiles municipaux, les autorités administratives ou religieuses n'hésitent pas à intervenir dans le débat et à proposer des changements jugés nécessaires. Certes dans leur grande majorité, les institutions méridionales, privées de moyens, souvent touchées par d'insurmontables difficultés financières et désorganisées par l'expulsion des jésuites, restent engoncées dans la routine d'un savoir trop rudimentaire. Alors que l'école reste plus que jamais un enjeu pour favoriser l'accès aux métiers enviés du monde judiciaire ou de la cléricature, des réformes réussissent à s'imposer dans de petits collèges comme dans les collèges des grandes villes, et des méthodes innovantes font leur apparition dans de nouvelles institutions que l'on appelle des « maisons d'éducation ».

## **Réussite et déclin des collèges au XVIII<sup>ème</sup> siècle**

L'essor des collèges, opéré au temps de la reconquête catholique, et achevé dans les années 1670, touche les élites, à la fois urbaines et rurales, qui bénéficient d'un enseignement plus formateur et plus savant. Alors que l'ère des fondations s'achève<sup>1</sup>, les collèges, surtout ceux des Jésuites, connaissent probablement une fréquentation qui atteint son maximum après avoir connu une forte croissance tout au long du XVII<sup>ème</sup>. Beaucoup de collèges de l'est aquitain ont connu, dans la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, des difficultés qui les ont affaiblis en contribuant au déclin de leurs effectifs<sup>2</sup>.

Les difficultés rencontrées par les collèges de plein exercice se sont traduites par des soucis financiers ou par des rivalités qui ont accentué leur déclin. Au cours des années 1730, la situation est très critique à Montauban. La construction du

---

<sup>1</sup> Pour Marie-Madeleine Compère, « une étape est indéniablement close vers 1675 quand s'achèvent l'expansion des congrégations enseignantes et, simultanément, l'ère des érections de collèges complets » dans *Du Collège au lycée (1500-1850)*, Paris, coll. Archives, 1985, p. 53.

<sup>2</sup> Guy Astoul, *Les Chemins du savoir en Quercy et Rouergue à l'époque moderne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1999.

nouveau collège, à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, a contraint les jésuites à s'endetter excessivement et la situation s'est ensuite tellement dégradée que cet établissement comptant 24 religieux, au début du siècle, n'en a plus que 10, en 1735. Les effectifs ont alors périclité et les rentrées financières qui en dépendent ont régressé et aggravé les déficits. En 1731, la situation paraît si catastrophique que la fermeture du collège est sérieusement envisagée. Alors que l'effectif des élèves tombe au plus bas, l'établissement se revigore grâce à des donations diverses et à l'attribution des revenus d'un prieuré. Pour autant, ce redressement, dû surtout à une fréquentation accrue des élèves, ne permet pas de remonter la situation financière toujours aussi précaire. Lors de l'expulsion des Jésuites, en 1763, la dette s'élève à plus de 60.000 livres et les ressources se limitent à 6.500 livres annuelles pour 4.350 livres de charges.

Le collège de Rodez connaît une situation financière plus saine et le nombre des élèves tel qu'il apparaît dans le tableau des effectifs tiré du catalogue des écoliers, apparaît beaucoup plus stable puisqu'il fluctue entre 415, le maximum atteint en 1719, et 284, en 1729, soit une moyenne de 350 élèves environ entre 1699 et 1731.

L'expulsion des Jésuites, prononcée par arrêt du Parlement de Toulouse, le 5 juin 1762, ruine les grands collèges. Ceux de Cahors, Montauban et Rodez passent, en février 1763, sous le contrôle d'un bureau d'administration qui entreprend de remettre en route ces établissements. Cela se fait difficilement à Montauban et à Cahors où la mise en place des collèges royaux se heurte à l'opposition de notables. A Rodez, le clergé diocésain réussit, grâce au soutien de l'évêque, à reprendre en main le collège royal et le séminaire qui se trouvait uni, depuis la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, au collège jésuite si bien que cet établissement échappe au déclin<sup>3</sup>.

Dans les petits collèges comme à Figeac ou à Moissac, les problèmes financiers, sans atteindre les déficits du collège de Montauban, empirent au cours des années 1770. En dépit de leurs diverses démarches, les autorités consulaires n'obtiennent pas les secours attendus. Le maire de Figeac, M. Niel, s'inquiète sérieusement de l'avenir du collège devant l'assemblée des habitants dans ses discours et il multiplie les démarches pour obtenir les nouveaux subsides qui permettraient de le sauver. Dès le 25 janvier 1773, il implore l'intendant d'accorder une somme de 3000 livres supplémentaires, sous forme d'une imposition nouvelle qui pèserait sur l'Élection. En 1778, la communauté réclame l'augmentation de la prébende préceptorale de 50 écus qui est exigée du chapitre afin d'accroître les ressources du collège. Cette année-là cherchant d'autres moyens, les consuls souhaitent le rétablissement des 1100 livres que l'Élection de Figeac payait à l'université de Cahors. Toutes ces demandes restent

---

<sup>3</sup> Sur tous ces points voir Pierre Delattre, *Les établissements des Jésuites en France*, Enghein-Wetteren, 5 t., 1949-1957, notamment la notice de Raymond Chalumeau : "Montauban, le collège royal (1634-1762)".

sans réponse. La délibération du 6 mai 1779 témoigne de l'indigence des moyens financiers et le maire donne les arguments suivants dans un discours relaté dans le registre des délibérations consulaires<sup>4</sup> :

*On ne doit être surpris des soins particuliers que les officiers municipaux se donnent pour l'instruction de la jeunesse du moment que le magistrat commence la glorieuse carrière de ses pénibles fonctions, il devient comptable à l'État des jeunes citoyens qui sont confiés à son zèle ; la patrie en fait dès lors entre ses mains un dépôt sacré et il contracte un engagement solennel, il promet de le lui rendre à la fin de leur course bien capable de se défendre contre ses ennemis ; l'autre de l'instruire et de l'éclairer par ses talents, celui-ci y en état de dissiper par ses lumières les erreurs et les ténèbres de l'ignorance, celui la de porter entre ses mains la balance de Thémis dans le sanctuaire de la justice ; celui-ci capable de faire valoir dans le barreau les droits de la veuve et de l'orphelin persécuté, celui la de faire entendre sa voix dans la chaire de l'évangile, de défendre par des écrits la pureté du dogme et le droit sacré de la religion si ouvertement outragé de nos jours.*

*Pour répondre à des vœux si nobles et pour remplir une portion si précieuse de nos devoirs, il n'est point de moyen plus propre que d'établir dans cette ville un collège où nos jeunes puissent prendre une bonne éducation ; un collège bien composé où on leur apprenne de bonne heure à cultiver les lettres pour les rendre utiles à la patrie dans les différents états auquel ils peuvent se destiner. [...]*

*Vous voyez Messieurs que la somme de 800 livres qui forme maintenant toute la dotation de notre collège n'étant pas à beaucoup près suffisante pour cet objet, il est essentiel de prendre des mesures pour réussir à un établissement duquel la patrie doit retirer de si grands avantages, c'est pourquoi l'assemblée est priée de délibérer s'il ne conviendrait pas d'autoriser Messieurs les maires et consuls à solliciter des bontés de Monseigneur l'Intendant, une imposition, chaque année de la somme de trois mille livres sur les contribuables de la présente Élection [...]*

Ce discours reflète les préoccupations des notables urbains qui entendent favoriser l'éducation de leurs enfants dans les meilleures conditions possibles.

À Figeac comme ailleurs, à la veille de la Révolution, la gestion financière des collèges devient de plus en plus malaisée. À Montauban la situation s'avère catastrophique, avec une forte réduction des effectifs à 48 élèves en 1778, et la perte d'un procès qui condamne à payer 6000 livres. Appelé pour analyser la situation financière du collège, l'expert Caminel rédige un *Mémoire* où il se montre très critique à l'égard des administrateurs qui ont autorisé des travaux pour établir un pensionnat sans aucune garantie de rentabilité et ont laissé la situation financière se détériorer au point qu'en octobre 1786, « *il est dû aux*

---

<sup>4</sup> Délibération consulaire du 25 janvier 1773, Arch. mun. de Figeac, BB 22.

*professeurs deux quartiers de leurs honoraires* »<sup>5</sup> qu'il est impossible de leur assurer. Il en conclut que la seule solution est de vendre quelque immeuble, en attendant de redresser la situation par une gestion plus rigoureuse.

La régression du nombre d'élèves qui a touché les trois établissements des Jésuites, déjà bien avant leur expulsion, a sans aucun doute contribué à réduire les ressources. Cela a suscité des problèmes financiers qui ont empiré en raison du tarissement des revenus traditionnels. Ces deux problèmes résultent aussi de la concurrence des nombreux petits établissements, parfois appelés collèges comme à Figeac, à Millau, à Lauzerte ou à Saint-Antonin ; le plus souvent appelés régences latines comme celles de Caussade, Caylus, Montpezat-de-Quercy, Martel, Espalion ou Saint-Geniez. Les établissements qui se sont multipliés dans les petites villes ont certainement contribué à freiner l'afflux des élèves dans les grands collèges alors qu'ils les ont attirés, au XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon des témoins du temps, ils auraient réduit les possibilités de recrutement d'élèves et n'auraient fait qu'aggraver le déclin des anciennes maisons.

Des voix se font entendre pour remettre en cause l'existence même de ces nouveaux établissements. Face à une forte demande sociale dont le discours du maire de Figeac, cité ci-dessus, porte témoignage, nombreux sont ceux qui demandent la réduction du nombre de collèges et de petites écoles<sup>6</sup>. Illustre partisan de la réorganisation du système d'enseignement, La Chalotais<sup>7</sup> s'est fait le porte-parole des Lumières, en se montrant favorable à une remise en ordre dans la répartition des collèges, en souhaitant réserver l'instruction aux élites sociales. Dans son *Essai d'éducation nationale*<sup>8</sup>, il se lance dans une invective qui remet en cause l'ordre ancien : « *N'y a-t-il pas trop d'écrivains, trop d'académies, trop de collèges ?* » S'en prenant à l'inadéquation de l'éducation donnée en collège face aux besoins de la société civile, La Chalotais n'hésite pas à parler de « barbarie des siècles passés ». Il s'en prend à l'emprise de l'Église et des jésuites sur l'éducation, et propose de confier à l'État la formation de la jeunesse : l'éducation doit devenir nationale. Ces idées de La Chalotais comme celles de Rolland d'Erceville ont probablement influencé l'abbé Teulières, professeur d'éloquence au collège de Montauban, lorsqu'il a écrit son libelle s'intitulant : *Des vices de l'éducation publique et des moyens d'y remédier sans aucune surcharge pour l'Etat*. Dans ce livre, il dresse un bilan particulièrement sévère, sur ce sujet. Déplorant que la France soit inondée par un grand nombre

<sup>5</sup> A.D.L., Corresp. des intendants, C 1272.

<sup>6</sup> La remise en cause des petits collèges n'est pas nouvelle et elle apparaît déjà dans *L'intendance de Languedoc à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, édition critique des « Mémoires pour l'instruction du duc de Bourgogne », par Françoise Moreil, Paris, 1985, p. 128, où l'intendant écrit : « *Je croy pouvoir dire qu'il seroit à souhaiter que les plus petits de ces collèges fussent supprimés, qu'il n'y en eut que dans les grandes villes. Partout ailleurs, ils sont très mauvais : les compagnies qui les ont ne peuvent avoir assés de sujets pour y mettre de bons maîtres* ».

<sup>7</sup> L. R. Caradeuc de La Chalotais, *Essai d'éducation nationale ou plan d'études pour la jeunesse*, 1763.

<sup>8</sup> La Chalotais, *Essai d'Education Nationale ou Plan d'études pour la jeunesse*, 1763, p. 23.

de collèges, il observe que « *Chaque ville veut avoir le sien... Aussi, la plupart de ces collèges pour ainsi dire sans écoliers, hors d'état de réunir un cours complet d'instructions et presque toujours livrés aux plus mauvais maîtres...n'offrent que des études languissantes et sans vie* »<sup>9</sup>. De son point de vue, la remise en cause des collèges s'inscrit dans une volonté de réorganisation institutionnelle, mais aussi, de rénovation pédagogique. La fin du XVIIIème siècle traduit, ainsi, une progression des idées élitistes qui tendent à réserver l'instruction des enfants à une minorité.

En réalité, les anciens collèges restent trop souvent engoncés dans leur routine et se montrent incapables de se rénover. Ils subissent au XVIIIe siècle les critiques qui remettent en cause autant leur fonctionnement que leur pédagogie. L'opinion publique, entend promouvoir l'instruction des enfants en conformité avec les exigences des parents.

### **Pour une nouvelle pédagogie conforme aux exigences des parents**

À la mort de Louis XIV, l'école est encore considérée comme « *l'église des enfants* » et elle fait de la « *science du salut* » son objectif principal. Entre 1715 et 1789, l'éducation des enfants s'est transformée. Pour Marcel Grandière, dans son ouvrage, *L'Idéal pédagogique en France au dix-huitième siècle*<sup>10</sup>, elle a donné naissance à une conception de la pédagogie qui place les finalités religieuses au second plan en accordant la première place à l'acquisition d'un savoir. Par exemple, dans son ouvrage, *Conduite des écoles chrétiennes*, Jean-Baptiste de La Salle définit, déjà en 1720, les missions professionnelles des enseignants et il opère une « séparation entre la conduite de l'école et l'exposé des connaissances chrétiennes à faire acquérir ».

Dès lors, l'éducation commence à se libérer de toute référence religieuse. Se réclamant de l'empirisme de Locke, elle se préoccupe de mieux connaître la nature humaine, et recherche de nouvelles méthodes pour faciliter les apprentissages scolaires des enfants. Par exemple, le « bureau typographique » de Dumas témoigne de cette volonté de plus en plus largement partagée d'encourager les recherches pédagogiques. Les critiques à l'égard de l'enseignement en collège ou à l'université invoquent l'inadéquation des contenus par rapport aux besoins économiques de l'industrie et du commerce. C'est ainsi que le thème de l'utilitarisme est de plus en plus repris en matière pédagogique. Selon Marcel Grandière, les philosophes de la seconde moitié du XVIIIe siècle ont contribué à imposer dans toute l'Europe l'éclat de la pensée française sur les questions d'éducation. Condillac, Diderot, Bonnet, Rousseau proposent, à l'inverse de ce qui se passe dans les collèges, une éducation qui entend susciter

<sup>9</sup> Abbé Teulieres, *Des vices de l'éducation publique et des moyens d'y remédier*, Montauban Vincent Teulieres, 1786.

<sup>10</sup> Marcel Grandière, *L'Idéal pédagogique en France au dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998.

la curiosité des enfants en combattant la routine. Pour eux, tout enseignant doit rechercher, par l'observation de l'être humain, les ressorts susceptibles de susciter l'intérêt de l'élève. La pédagogie se constitue « sur le modèle de la science newtonienne en véritable physique de l'âme ».

Ainsi, l'école doit-elle répondre aux aspirations des parents et s'adapter à leurs nouvelles attentes. Plus exigeants sur le plan pédagogique, ils adoptent les « stratégies éducatives »<sup>11</sup> qui leur paraissent les mieux adaptées pour instruire leurs enfants.

Dans *l'Histoire abrégée de ma vie*, un Quercinois, Jean-François Marmiesse, raconte son parcours scolaire particulièrement désordonné, ainsi que celui de ses 5 frères. « *Quand mes quatre premiers frères furent en état de recevoir de l'instruction, mon père changea son domicile à Cahors, y acheta une maison... Mon père prit chez lui des instituteurs...* » Comme beaucoup d'enfants de notables, ils apprennent, par conséquent, à lire et à écrire avec des précepteurs. De son côté, le jeune Jean-François se rend chez un maître d'école de son village natal, à Espère, près de Cahors. Un peu plus tard, il fait son apprentissage du latin avec un de ses frères, puis il entre chez un nommé Laveirne pour y suivre le niveau de la classe de quatrième. Après une année d'interruption de ses études, il les reprend chez un maître de pension appelé Oulier, « *grand instituteur et répétiteur des philosophes* ». Il entre ensuite au collège royal et, enfin, il entreprend des études de théologie au séminaire<sup>12</sup>.

Cette conception d'une éducation personnalisée se retrouve dans les *Mémoires*<sup>13</sup> de Guillaume-Marie Ayrat, le fils aîné d'un seigneur anobli de fraîche date qui décrit le parcours anarchique de ses études et le contenu de l'enseignement qu'il a reçu au cours de son enfance. Dès l'âge de 3 ans, écrit-il, on l'envoie à l'école « *pour apprendre les premiers éléments de la lecture.* » Ses premiers apprentissages quoiqu'ils semblent d'une étonnante précocité n'ont pas donné lieu à plus de détails. Guillaume-Marie Ayrat se montre plus prolixe sur ses souvenirs postérieurs au temps où son père s'établit à Toulouse où, dit-il : « *dans le désir de m'y faire donner une éducation brillante il me mit à demi-pension chez un bon maître de latin qui se faisait payer fort cher. Je revenais tous les soirs à la maison car sa tendresse ne lui permettait pas de se priver entièrement de ma vue. Il ne se borna pas à me faire apprendre le latin, j'eus des maîtres d'écriture, de dessin, d'escrime, de danse et de musique. Je n'avais*

---

<sup>11</sup> Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia dans *Les collèges dans la France du Midi*, Paris, 1984, p.175, il s'agit du titre du chapitre VI.

<sup>12</sup> Jean-François Marmiesse, *Histoire abrégée de ma vie*, 2 vol., Paris, 1828. C'est au début de son livre qu'il raconte son enfance ainsi que les études qu'il a faites, p. 1 à 17

<sup>13</sup> *Mémoires de la jeunesse de Guillaume-Marie Ayrat*, Manuscrit consulté sous microfilm à la B.M. de Toulouse. Petit-fils d'un conseiller à la Cour des Aides de Montauban qui achète la seigneurie de Sérignac en Lomagne, Guillaume-Marie naît du mariage tardif de son père avec une Auscitaine, le 1er janvier 1766. Engagé dans l'armée sous la Révolution, il fait ensuite une brillante carrière militaire sous l'Empire. Parfaitement rédigé quelques années après ses études, à l'âge de 24 ans, son manuscrit met en évidence son excellente maîtrise de la langue française.

*que sept ans il eut fallu être un protégé pour tout apprendre... Je ne prenais leçon que quand il me plaisait, et toute ma science, se réduisait, après quatre mois, à lire sans faute, écrire passablement, chanter la gamme... danser un menuet et réciter quelques verbes latins par routine. »<sup>14</sup>*

Par la suite, Guillaume d'Ayral se retrouve dans une pension d'Auch où vivent ses grands-parents et chez lesquels ses parents se sont installés pour qu'il puisse rester proche d'eux. Il apprend alors le latin avec un maître « *qui enseignait les écoliers avec beaucoup de douceur, il usait beaucoup plus des armes de la raison que de celles de la sévérité. Je sus quatre mois après faire d'assez bonnes versions et de mauvais thèmes, traduire couramment le catéchisme historique et déchiffrer quelques vers ou quelques lignes dans les auteurs latins* ». A l'âge de 10 ans, sa famille revient à Sérignac et continue-t-il : « *mon père qui véritablement se proposait de devenir mon précepteur me fit traduire des livres français et latins... et finit après deux mois de me donner des leçons, en me conseillant de me borner à la lecture, à l'écriture et au calcul. Je ne pouvais pas être traité mieux selon mes goûts des trois choses qu'il m'avait prescrit d'apprendre, je ne négligeai que l'arithmétique que je savais d'ailleurs, assez bien. L'écriture était ma passion dominante et lorsque j'allais à mon parterre, je prenais ordinairement un livre pour occuper mon esprit lorsque j'étais las d'admirer mes fleurs aussi je variais mes plaisirs, je m'instruisais même car la lecture que je fis de l'histoire ancienne de l'histoire romaine de celle de France, d'Asie et d'Amérique me fit un peu connaître quelles étaient les mœurs des hommes qui couvrent la surface du globe et comment le conduisirent nos prédécesseurs* »<sup>15</sup>. Cette éducation familiale très libérale reste sommaire, aussi quelques mois après, nécessité oblige, Guillaume reprend l'étude du latin et des études plus classiques, sous la houlette d'un nouveau précepteur.

Le récit de Guillaume-Marie Ayral révèle une conception individualiste, de l'éducation où le père entend respecter les goûts de l'enfant et lui accorder une grande liberté dans ses apprentissages. Selon une conviction maintes fois répétée, cette nouvelle pédagogie résolument optimiste et proche de la nature ne peut avoir cours dans les collèges, mais elle se pratique de plus en plus couramment dans les pensions où le maître se montre proche de l'enfant, comme peut l'être un précepteur. L'intérêt pour les sciences n'apparaît pas dans cette première instruction. Mais il se trouve mentionné plus tard, au cours de son adolescence, et témoigne de la large diffusion des idées nouvelles en matière de pédagogie comme dans la nouvelle vision du monde.

L'éducation des enfants apparaît, ainsi, dans les livres de raison ou dans les ouvrages de souvenirs, comme une préoccupation constante des pères de famille, prioritairement, cela va de soi, celle des garçons, mais aussi celle des

---

<sup>14</sup> Ibidem, p. 16 et p. 31-32.

<sup>15</sup> Ibidem, p. 63-64 et 69-70.

jeunes filles dont il était convenu qu'elles devaient acquérir un niveau d'instruction qui leur permette de « tenir leur rang ». D'autres facteurs ont favorisé l'essor du préceptorat et de l'enseignement à domicile. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, une nouvelle attitude familiale à l'égard des enfants voit le jour et la critique de l'instruction en collège prend de plus en plus d'ampleur<sup>16</sup>. Le repliement des familles sur elles-mêmes, ce que les démographes ont constaté avec l'extension de la famille nucléaire, touche aussi l'instruction des enfants avec la vague du préceptorat et de l'ouverture des pensions. Ces formes nouvelles de pédagogie se multiplient et l'idée de regrouper les enfants dans de grands établissements est jugée néfaste, tant elle les distrait de leurs études. L'éducation suppose une attention à l'individu qui ne peut exister dans une classe. Capter l'intérêt de l'enfant, c'est d'abord partir de ses besoins et tenir compte de ses capacités personnelles. Cette conception individualiste de l'éducation apparaît dans des oeuvres imprégnées de ce nouvel état d'esprit, comme en témoignent les réflexions pédagogiques d'un notable protestant montalbanais : Antoine Gautier-Sauzin. Dans son ouvrage, *Coup d'oeil sur l'éducation*, paru en 1799, ce pédagogue tente de persuader les pères et les mères de se charger eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants, jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans, afin de les « prémunir contre les attrait du vice »<sup>17</sup>. Imbu des idées de Rousseau dans l'importance qu'il accorde à un enseignement proche de la nature, il reproche à la pédagogie rousseauiste d'aborder, trop tardivement, l'instruction religieuse des enfants. « Jean-Jacques, écrit-il, n'est jamais pressé de parler à Émile de l'existence de Dieu. ».

### **Le succès grandissant des « maisons d'éducation »**

Assurant un enseignement parfois identique à celui des collèges mais souvent plus spécialisées, ces écoles naissent et se développent grâce à des initiatives individuelles et mettent en œuvre de nouvelles méthodes pédagogiques<sup>18</sup>. « Les deux dernières décennies de l'Ancien Régime ont été marquées par l'accroissement très net des pensions et institutions privées » qui seraient, aux yeux de deux spécialistes de l'histoire de l'éducation, « la réponse à une demande des parents soucieux d'une éducation à la fois plus soignée et plus surveillée »<sup>19</sup>. Dans *l'Histoire abrégée de ma vie*, Jean-François Marmiesse témoigne de l'existence de deux pensionnats privés à Cahors. Il en existe d'autres notamment ceux que François Eyrard, un Lazariste<sup>20</sup>, a ouverts et celui

<sup>16</sup> Philippe Aries, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1960, réédition 1973.

<sup>17</sup> Antoine Gautier-Sauzin, *Coup d'oeil sur l'éducation, ouvrage également utile aux pères et aux mères, et instituteurs et institutrices, par le citoyen Gautier-Sauzin, membre de la Société des Arts et Sciences de Montauban*, édité à Montauban, chez Fontanel, en l'an VI.

<sup>18</sup> Marcel Grandière, « L'éducation en France à la fin du XVIIIème siècle : quelques aspects d'un nouveau cadre éducatif, les « maisons d'éducation (1760-1790) », *R.H.M.C.*, t. 33, juillet-août 1986, p.440-462.

<sup>19</sup> Dominique Julia et Paul Pressly, « La population scolaire en 1789 », *Annales E.S.C.*, nov-déc. 1975, p. 1545.

<sup>20</sup> Justin Gary, *Notice sur le clergé de Cahors pendant la Révolution*.



d'un maître de pension qui se nomme Henri Bès<sup>21</sup>. L'exemple montalbanais, à partir du relevé des publicités faites en faveur de telles institutions dans la *Feuille hebdo* qui devient les *Affiches, Annonces et Avis*, est révélateur de leur foisonnement. Dans cette gazette, entre 1777 et 1780, six pensions offrent leurs services pour l'instruction des jeunes, à Montauban et une à Montech<sup>22</sup>. Le 6 août 1777, le sieur Bonnal, « *professeur arithméticien et teneur de livres, tant à double qu'à simple partie avertit le public qu'il a changé de demeure* »<sup>23</sup>. Plus original est le cours de langue italienne proposé par Jacques Ignace Bertola Della Rocca pour une durée de 5 mois. La pension ouverte à Montech se veut plus ambitieuse puisque le maître s'engage à conduire ses élèves jusqu'à la philosophie en leur apprenant les règles de la grammaire latine sans dégoût, l'histoire, la géographie et l'art de bien écrire le français<sup>24</sup>.

A Montauban, la découverte récente d'un livret d'« exercices littéraires » permet d'évoquer l'existence d'une institution<sup>25</sup> complètement oubliée depuis le XVIIIe siècle : le pensionnat des pères cordeliers. En 1773, 27 élèves, pour la plupart issus de la noblesse des provinces du Sud-Ouest, sont inscrits dans les différents exercices proposés. 9 sont des « commençants », 12 doivent faire de la géographie, 9 des humanités, 8 du latin et de l'histoire, 3 des mathématiques.

A Moissac, M. Lavénère est maître de pension en 1787 et il enseigne les langues française, latine et grecque ainsi que les mathématiques<sup>26</sup>. A Figeac le sieur Augustin Pool a ouvert un « *cours d'école publique pour les commençants* ». Il veut leur apprendre la langue française, le latin ; la géographie et l'histoire<sup>27</sup>. Enfin des maîtres de pension sont signalés à Gourdon après 1780<sup>28</sup>.

L'instruction relève de plus en plus de l'initiative privée, qu'il s'agisse de précepteurs ou de pensions tenues par des maîtres. Cela ne fait qu'aggraver la désorganisation du réseau d'écoles. Et les difficultés financières de la fin du règne de Louis XVI sont de plus en plus perceptibles à la fin des années 1780, au moment où une nouvelle vague de création d'écoles répondant davantage aux exigences des parents, notamment en matière d'enseignement scientifique, semble se développer.

## Quelques progrès dans l'enseignement scientifique

---

<sup>21</sup> A.D.L., reg. B.M.S., paroisse Saint-Urcisse de Cahors, 4 E 62/J/4, Me Henri Bès, *Maître de pension*, est le parrain de Antoinette Bès fille d'un charpentier, le 8 août 1784.

<sup>22</sup> *Feuille hebdomadaire de la Généralité de Montauban*, puis *Annonces et Avis de la Gén. de Montauban*, dans le Fonds Forestié, aux A.D.T.G.

<sup>23</sup> *Feuille hebdo*, n° 2, le mercredi 30 juillet 1777. Fonds Forestié, n° 1484.

<sup>24</sup> *Annonces de Montauban*, n° 25, le mercredi 24 juin 1778. Fonds Forestié, n° 1484.

<sup>25</sup> Bibliothèque de l'I.N.R.P., *Exercices littéraires du pensionnat des révérends pères cordeliers de Montauban pour l'année 1773, dédiés à Monseigneur le duc d'Aiguillon*. C'est de manière tout à fait fortuite que ce livret a été découvert à l'I.N.R.P., car la notice bibliographique ne mentionnait que la première partie du titre.

<sup>26</sup> *Calendrier historique de la Généralité de Montauban, 1787*, B.M. Toulouse Périodiques, P.A. 10.078.

<sup>27</sup> Arch. mun. de Figeac, reg. délib., BB 22, le 1er mai 1774.

<sup>28</sup> Laurent Serralonga, *L'instruction à Gourdon au XIXème siècle, de 1815 vers 1880*, maîtrise d'histoire, Toulouse Le Mirail.

En intégrant les mathématiques dans la *ratio studiorum*, les jésuites ont institué, dans leurs principaux collèges, des chaires pour enseigner cette discipline, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. Sur décision politique, des chaires royales de mathématiques et d'hydrographie, destinées à former les cadres de la marine, sont, en particulier, créées à Toulouse et à Cahors. Par ces créations successives, la Compagnie de Jésus assure, en 1762 au moment de son expulsion, l'enseignement des mathématiques dans 26 chaires dont 6 dans la province de Toulouse et 3 dans celle de l'Aquitaine<sup>30</sup>. Les collèges royaux fonctionnant dans la continuité des jésuites ont eux aussi poursuivi les mêmes enseignements. Dans notre région, seul un petit nombre de collèges dispose de professeurs de mathématiques au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. C'est ainsi qu'à Montauban il faut attendre 1785 pour qu'une chaire soit pourvue au collège royal, sur la requête de l'évêque. A Rodez, à Albi, à Castres, cet enseignement demeure lié à celui de la philosophie ; il se cantonne à un programme sommaire d'arithmétique, de géométrie ou d'algèbre assuré par le professeur de logique<sup>32</sup>. Dans les collèges tenus par d'autres congrégations, la présence de chaires de mathématiques est variable.

Les Doctrinaires en ont rarement institué, à l'exception de Villefranche de Rouergue où en 1755 lors d'une réunion du conseil de ville, le maire déclare : « *L'éducation a besoin d'être nourrie de cette science qui, par la clarté et évidence de ces principes, surpasse toutes les autres, de cette science triomphante qui, par ses démonstrations infailibles, éclaire les plus opiniâtres, au point qu'il n'est pas permis de douter* »<sup>33</sup>.

A Cahors, les exemples de thèses conservées, encore soutenues en latin dans les années 1760 ou 1770, laissent perplexes sur les niveaux des élèves tant les raisonnements paraissent très sommaires<sup>34</sup>... La thèse intitulée « *Assertiones philosophicae* » est soutenue, en latin, par 5 élèves, le 21 juillet 1778. Elle évoque tour à tour la logique, la physique, les mathématiques auxquelles elle consacre 5 paragraphes ; elle se termine par 6 problèmes, très simples, rédigés en français. Quelques jours avant, la thèse de mathématiques soutenue au

---

<sup>29</sup> Cette partie reprend une communication donnée au colloque tenu à Sorèze les 26 et 27 octobre 2000 : Guy Astoul, « L'enseignement des mathématiques et des sciences à Sorèze et dans les collèges méridionaux au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Sorèze, l'intelligence et la mémoire d'un lieu*, actes publiés sous la direction de Marie-Odile Munier, Toulouse, Presses de l'Université des Sciences sociales, 2001, p. 193-208.

<sup>30</sup> François de Dainville, « L'enseignement des mathématiques dans les collèges jésuites de France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *L'éducation des jésuites*, op. cit., p. 323-354, notamment les pages 327 et 328.

<sup>31</sup> Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *Les collèges français du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Répertoire 1 sur la France du Midi*, Paris, 1984. Dans leurs notices, les auteurs mentionnent les chaires quand elles existent.

<sup>32</sup> Sur l'enseignement dans ces collèges, voir les ouvrages de B. Lunet, *Histoire du collège de Rodez*, Rodez, 1881 ; de Marcel Guy, *Du collège Delbène au lycée Lapeyrouse, Trois siècles d'histoire d'un établissement secondaire de province : le collège, l'école centrale, le lycée d'Albi (1623-1950)*, Toulouse, 1979.

<sup>33</sup> Jean de Viguierie, *Une Oeuvre d'éducation sous l'Ancien Régime. Les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie, 1592-1795*, Paris, 1976, p. 563.

<sup>34</sup> Voir les critiques sévères de Marcel Guy sur une thèse de physique dont il dénonce : « des affirmations dénuées de sens... un manque de culture scientifique », dans *Du collège Delbène au lycée Lapeyrouse*, op. cit. p. 249-250.

collège royal de Cahors par Jean-Baptiste Marie Joseph Issala, est rédigée en français, sous la présidence du professeur de philosophie, Fortet. Elle semble d'un niveau un peu plus relevé, en évoquant notamment parabole, ellipse et hyperbole<sup>35</sup>.

Cet enseignement devient de plus en plus scientifique et il se trouve souvent associé à celui de la physique qui a beaucoup évolué au cours du XVIIIème siècle. À la différence des mathématiques dont l'enseignement n'est pas toujours assuré par un professeur spécialisé, celui de la physique revient d'abord à un professeur de philosophie, qui progressivement devient un spécialiste de physique expérimentale. Bien entendu, cette évolution apparaît très inégale selon la taille des collèges et selon les moyens dont ils disposent.

La physique, telle qu'elle est décrite dans les *Exercices littéraires* de Sorèze, embrasse un domaine beaucoup plus étendu que celui que nous avons coutume de lui connaître aujourd'hui. Elle débute par une « physique générale », qui traite des principes des corps, de la matière et de la forme, du mouvement et de la gravité des corps. Elle se consacre, sous la qualification de physique particulière, à l'étude des corps célestes et elle traite de mécanique, d'hydrostatique, d'optique. Elle aborde ensuite l'examen de la sphère, des systèmes du monde, des mouvements des astres et des planètes. Enfin, elle étudie l'atmosphère et elle s'attache à démontrer la gravité et l'élasticité de l'air, puis les phénomènes électriques. Ce vaste programme, à l'origine, conçu d'une façon essentiellement théorique, s'appuie de plus en plus sur la réalisation d'expériences. On peut observer à l'examen des exercices proposés et à l'analyse des thèses des élèves une constante évolution de l'enseignement de cette discipline qui suit, avec un décalage plus ou moins grand, celle des sciences physiques savantes<sup>36</sup>. La thèse de physique soutenue au collège royal de Cahors par Jean-Baptiste Marie Joseph Issala, le 30 juin 1778, est encore rédigée en latin et elle présente de manière sommaire les recherches des physiciens<sup>37</sup>, mais la référence à des lois inspirées par les théories newtoniennes marque une rupture décisive avec les discours traditionnels sur cette science. En outre, l'entrée des mathématiques dans la leçon de physique représente un immense progrès. L'étude du mouvement donne naissance à la mécanique et cela se traduit par l'invention de diverses lois qui permettent de réaliser des calculs d'une grande précision en effectuant des

---

<sup>35</sup> Cahors, Bibliothèque Municipale, Fonds Greil, « Placards » 20, 28; Voir la reproduction ci-jointe.

<sup>36</sup> Hervé Grau a étudié l'enseignement des sciences physiques et tout particulièrement les thèses au collège oratorien de Nantes dans « L'enseignement des sciences physiques fut-il révolutionnaire ? La physique expérimentale à Nantes du collège oratorien à l'école centrale », Actes de Journées d'études des 10 et 11 mars 1999 : « Sciences et techniques autour de la Révolution française », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n° 320, avril-juin 2000, p. 149-158. Il constate comment dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle, les mathématiques imposent leur méthode dans l'enseignement des sciences.

<sup>37</sup> Cahors Bibliothèque Municipale, Fonds Greil, « Placards » 30. La thèse de physique est présentée par Patrick Ferté, dans *La vie à Cahors du XVIème au XVIIIème siècle à travers les fonds municipaux*, Paris, collection (RE)Découvertes, 1999.

expériences<sup>38</sup>. Celles-ci sont connues de plus en plus rapidement par les professeurs. L'inventaire de la bibliothèque du collège jésuite de Rodez, en 1762, révèle l'acquisition d'ouvrages récents, favorables aux thèses de Newton auxquelles les jésuites adeptes du cartésianisme sont restés longtemps hostiles, comme *Les Éléments de physique* de 'S Gravesande, *Les Examens de physique* de Pierre Sigorgne, ou *La Physique expérimentale* de l'abbé Nollet. Il contient aussi quelques revues spécialisées : des exemplaires du *Journal des savants* et la collection complète des *Mémoires de Trévoux*. Ces publications sont alors le moyen le plus commode pour se tenir informé des nouveautés<sup>39</sup>. L'inventaire de la bibliothèque du collège des doctrinaires de Villefranche-de-Rouergue, accompli en 1818, mentionne lui aussi des ouvrages de mathématiques, de physique ou de sciences naturelles. On y retrouve le même manuel de 'S Gravesande qu'à Rodez et un exemplaire du *Journal des savants*<sup>40</sup>.

Probablement inspiré par la rénovation que subissent des collèges parisiens où s'illustrent des savants réputés comme l'abbé Nollet, les prieurs de l'abbaye bénédictine de Sorèze donnent, à partir de 1758, une nouvelle vie à l'établissement en adoptant un plan d'éducation qui abandonne l'ancienne organisation du cursus scolaire des élèves. Pour faire place aux nouvelles disciplines, est proposé un enseignement à la carte qui « rogne » sur le latin. Le temps libéré pour les élèves permet d'enseigner les sciences qui sont présentées dans un programme neuf et particulièrement vaste, présenté dans les Exercices littéraires qui en donnent le détail. En 1766, un professeur de mathématiques, féru d'astronomie, Dom Despaulx, devient le nouveau prier. Celui-ci donne au collège un grand essor et s'engage résolument dans la voie d'une pédagogie innovante. Il contribue à la transformation du collège de Sorèze en École Militaire à partir de 1776 ; à l'enseignement des mathématiques s'ajoutent alors des cours de fortifications. Les exercices proposés aux élèves soréziens dans les programmes sont d'un très haut niveau.

Ce n'est pas par hasard que des professeurs de collèges s'enthousiasment pour expérimenter le lancement d'un aéronef, en 1784, à peine quelques mois après l'ascension des frères Montgolfier. À Sorèze, l'abbé Cailhassou s'enthousiasme dans ses *Mémoires*, pour l'incroyable succès de l'entreprise parisienne et il raconte : « *On travaille à tire d'aile dans le collège fameux de cette ville à construire un globe qui aurait 54 pieds de hauteur et 100 pieds de diamètre ; il y*

---

<sup>38</sup> Sur tous ces points évoqués ici : René Taton, *Enseignement et diffusion des sciences*, op. cit., voir les développements sur la « révolution scientifique du XVII<sup>e</sup> siècle » et sur le « siècle de la curiosité » au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>39</sup> Christophe Féral, « Les lectures des jésuites de Rodez (1562-1762) », dans *Livres et bibliothèques en Rouergue (XIV<sup>e</sup>me\_XVIII<sup>e</sup>me siècle)*, études publiées par la *Revue du Rouergue*, n° 63, automne 2000, p. 77-116. Une autre étude de François de Dainville, « Livres de comptes et histoire de la culture », dans *L'Éducation des jésuites*, op. cit., mentionne aussi l'achat de revues scientifiques spécialisées comme le *Journal de Trévoux*, les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, le *Journal des Savants*, par exemple au collège d'Aix.

<sup>40</sup> Guy Astoul, « La bibliothèque du collège des doctrinaires de Villefranche » dans *Villefranche-de-Rouergue : la Ville aux treize bibliothèques*, Villefranche-de-Rouergue, 2001, p. 103-113. Cet article a été réalisé à partir d'un inventaire retrouvé à la Bibliothèque Nationale.

*a fallu 484 cannes de toile et près de 300 livres de papier. On veut tâcher de le faire partir bientôt et dès qu'on sera fixé on prendra un jour pour cette opération qui vraisemblablement attirera un monde infini dans cette ville. On assure que ce globe qu'on tâche de perfectionner au plus tôt coûtera plus de 1500 livres »<sup>41</sup>. Une tentative de ce genre est réussie par le professeur de philosophie du collège de Condom. Une autre ascension entreprise avec une montgolfière fabriquée par des élèves est relatée par l'abbé Carnus, professeur de physique au collège de Rodez. Parti le 6 août 1784, à 8 heures 17 minutes, il parcourt 600 toises (environ 1200 mètres), en 46 minutes. Il raconte son retour triomphal salué avec enthousiasme par la population ruthénoise : « nous marchâmes longtemps entre deux haies de spectateurs formés par ce qu'il y a de mieux dans Rodez : leurs applaudissemens successifs nous accompagnèrent toujours. Le soir, il y eut des décharges de mousqueterie, un feu de joie, une sérénade... ». L'intérêt de l'expérience est présenté, non pas comme un simple exploit technique, mais comme une réelle avancée de la science. Ainsi, l'abbé Carnus écrit-il, en décembre 1783, au moment de lancer la souscription : « Qu'on ne croie pas que les machines aérostatiques soient une affaire de pure curiosité ; elles pourront nous procurer plusieurs avantages très réels, comme de nous instruire sur la cause de tous les phénomènes météorologiques, de mieux connaître à diverses hauteurs et dans différentes saisons de l'année, la construction de l'atmosphère de chaque pays, le degré d'électricité qui y règne, la pureté et la salubrité de l'air, son élasticité, sa température, son humidité, sa sécheresse, les lois de la diminution de sa densité... »<sup>42</sup>. Cet exposé des motifs, avec ses préoccupations scientifiques authentiques, témoigne des raisons qui poussent à procéder à de telles expériences. Il témoigne surtout d'une volonté grandissante de s'intéresser aux sciences.*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les collèges demeurent un passage obligé de l'ascension sociale avant d'entrer à l'université et d'y acquérir les diplômes qui donnent accès aux métiers « à talents ». Trop souvent dans l'incapacité d'évoluer, ils sont de plus en plus concurrencés par les pensionnats ou les « maisons d'éducation » dont les programmes correspondent aux attentes des parents gagnés aux idées des

---

<sup>41</sup> Arch. mun. de Sorèze G.G. 9-1 (1780-1787), F° 70b-71a (1784).

<sup>42</sup> *Lettre de l'abbé Carnus, professeur de philosophie à Rodez contenant la relation du voyage aérien fait le 6 août 1784, sur la Montgolfière La Ville de Rodez ...*, Rodez, chez Martin Devic, 1784, p. 10 et p. 27, Bibliothèque municipale de Rodez. Ce récit est mentionné dans mon ouvrage, *Les Chemins du savoir*, déjà cité, p. 303-304.

Lumières. Dans beaucoup de ces établissements, le renouveau de l'enseignement s'est traduit par une nouvelle pédagogie et par un engouement pour les sciences qui font évoluer les savoirs. Ces innovations touchent encore une minorité de collèges car beaucoup d'entre eux restent entravés par leur routine. L'on observe cependant que des réformes s'imposent, et pas seulement dans les collèges des grandes villes, mais aussi dans de petits collèges. De nouvelles méthodes font l'originalité de l'enseignement donné dans les nouvelles institutions qui proposent leurs plans d'instruction des enfants à grand renfort de publicité dans les gazettes. Plus rapidement que les autres collèges méridionaux, l'école de Sorèze a suivi l'exemple des collèges parisiens, et considéré que l'éducation scientifique devait être l'atout majeur d'une école moderne.

Le foisonnement d'idées pédagogiques a inspiré l'organisation des enseignements sous la Révolution, notamment avec la création des écoles centrales. Et même si, sous le consulat et l'Empire, sont abandonnées les méthodes jugées trop innovantes, les lycées napoléoniens garantissent un fonctionnement plus classique en offrant des contenus nouveaux, notamment scientifiques, largement inspirés par les expériences menées au cours du XVIIIe siècle.

Guy Astoul

Professeur agrégé à l'I.U.F.M. Midi-Pyrénées

Chargé de cours à l'Université de Toulouse-Le Mirail

*Communication lors de la journée des Fédérations des Sociétés Savantes à Agen en juin 2004*